

Simiane-Collongue

PROCES-VERBAL **SUCCINCT DU** **CONSEIL MUNICIPAL** **DU 17 DÉCEMBRE** **2025 À 10H**

Le 17 décembre 2025, le Conseil Municipal s'est tenu à la salle Léon Masson à Simiane-Collongue.

MEMBRES PRESENTS : MM. Philippe ARDHUIN — Léonard BALDOCCHI - Marina BARRESI – Myriam BONNET – Robert CANAMAS – Jean-Michel CASTAGNETTI – Isabelle CAUET– Yvonne FORNASIER - Anna GAGLIARDI – Jean LE PESQ – Paul MAISON – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Jennifer PALOMBE-MARKARIAN – Paule RANUCCI - Lucien RIGAT – Claudine SEGURA – Hervé SEREKIAN – Dominique VALOIS-VALERA - Marc VIGOUROUX - Gilbert ZUNINO

PROCURATIONS :

- Mme Stéphanie CHASTIN à Mme Myriam BONNET
- Mme Micheline FRAU à Mme Paule RANUCCI
- M. Anthony GIMENEZ à M. Robert CANAMAS
- Mme Noémie GUILBOT à Mme Dominique VALOIS-VALERA
- Mme Nadine KÖNIG à Mme Jennifer PALOMBE-MARKARIAN
- Mme Marine SIMULA à Mme Yvonne FORNASIER

ABSENTS :

- M. Jean-Charles POUPEL
- M. Hervé PERNOT
- M. Maxime SALAS

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 26

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire : Deux marchés ont été passés. L'un, c'est un renouvellement, c'est le marché communication. Lot 1 « conseil conception, impression, signalétique et protection » a été remporté par l'entreprise 2B Print avec une offre à 88 762 euros hors taxe. Le lot numéro 2 « conception » remporté par l'entreprise Madame Com avec une offre à 17 130 euros hors taxe.

Lot 3 « impression » remporté par l'entreprise 2B Print avec une offre à 17 869 euros hors taxe.

Marché responsabilité civile, remporté par MMA Cabinet Global Assurance, pour un montant TTC de 4 195,89 euros.

Je propose comme secrétaire de séance Madame Dominique Valois. Est-ce qu'il y a des observations ?

Vote du procès-verbal du 10 octobre 2025.

Est-ce qu'il y a des observations ? Monsieur VIGOUROUX ?

Monsieur VIGOUROUX : Oui, en page 7, vous avez écrit « ça vous embête que la population sache que vous que vous touchez 5 500 euros par mois », alors qu'en fait j'ai parlé de 51 500 euros par an.

Monsieur le Maire : D'accord.

Monsieur VIGOUROUX : Par an, oui. En page 10, sur la dernière phrase : « La section d'investissement n'est pas équilibrée avec des recettes « insuffisantes » et non pas « suffisantes » », comme vous l'avez écrit, « à hauteur de 490 000 euros ». Donc insuffisantes au lieu de suffisantes. Et en page 16, vous dites que le chauffage qui va être installé dans le gymnase ne fonctionnera pas pour les entraînements, mais uniquement pour les matchs. Or, l'hiver dernier, des températures de moins de 10 degrés ont été relevées lors des entraînements.

Madame VALOIS-VALERA : ça n'a pas été dit cela.

Monsieur VIGOUROUX : Non ça n'a pas été dit, mais je le dis comme on n'a pas eu l'occasion de pouvoir répondre à ça...

Monsieur le Maire : Et je pense que c'était pire sur le stade de foot. Je ne chaufferai pas.

Madame BONNET : Très bien. Point 1-2, en ce qui concerne le point sur « on a refait et on refait des travaux à l'intérieur et une grande partie du mobilier a été changée ». Pour le mobilier, la direction est formelle, il n'y a aucun travaux à l'intérieur qui ont été faits. Le mobilier neuf dans chaque classe non plus, les sanitaires n'ont pas été refaits non plus. Donc voilà, est-ce que vous avez des éléments là-dessus ?

Monsieur le Maire : Ils ont été refaits.

Madame BONNET : Écoutez, alors peut-être qu'ils ont...

Monsieur le Maire : Et en vote le PV, c'est pour...

Madame BONNET : Oui, mais en tout cas, c'est pour indiquer qu'il y a des erreurs qui sont dites au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Mais c'est des erreurs que vous faites.

Madame BONNET : Ah oui, non, mais c'est vous qui parlez, Monsieur. Donc voilà, tout ça, ça n'a pas été refait, de source sûre. Merci.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas, on a les factures, les entreprises... Qui est contre ?

Ah, excusez-moi.

Monsieur ZUNINO : Oui, moi, je voudrais faire une remarque sur la page numéro 2, puisque c'est vous qui remarquez l'absence de très longtemps de Madame Chastain. On pourrait quand

même signaler, depuis plus de cinq ans, l'absence de M. Gimenez, qui n'est jamais présent au Conseil Municipal, et l'absence de Madame Noémie Guibot, qui est absente depuis très très longtemps et qui perçoit une rémunération. Donc ça fait aussi, vous pouvez le marquer sur le PV, l'absence des adjointes de la majorité et des conseillers de la majorité aussi.

Monsieur le Maire : Elle ne touche pas de rémunération.

Monsieur ZUNINO : Oui, mais enfin elle est absente quand même.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Abstention ?

Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2025

Pour : 26

Question de Collongue à Simiane.

Monsieur VIGOUROUX : En étudiant les différents PV des Conseils Municipaux, nous avons constaté qu'il n'y a qu'une demande de subvention auprès de l'État pour la construction de l'école, pour un montant de 2,2 millions d'euros, ce qui représente moins de 15% du montant des travaux, encore qu'on n'a pas le montant des travaux qui a été passé en marché. Une fois c'est 12 millions, une fois c'est 15, une fois c'est 21. Donc, on n'arrive même pas à savoir à combien s'élève effectivement ce marché. Aucune subvention n'a été demandée au Conseil Départemental, alors qu'il finance de façon conséquente ces projets, ni auprès de la Métropole, en tout cas ça n'apparaît pas sur les PV des Conseils Municipaux. Quelles en sont les raisons ? Le chantier ayant démarré, on sait que ces demandes sont maintenant impossibles.

Monsieur le Maire : D'accord. Alors M. Vigouroux, vous me surprendrez toujours avec vos affirmations. Vous nous dites des choses avec un tel aplomb que l'on pourrait vous croire si on ne vous connaissait pas. D'abord nous avons effectivement demandé 2,2 millions d'euros de subventions à l'État, sauf que les caisses de l'État sont vides. Ils nous ont accordé dans un premier temps 300 000 euros. Je les ai refusés. Je suis allé voir le préfet M. Mirmand, qui a pris 300 000 euros qui étaient dévolus pour les écoles à Marseille, puisqu'ils n'ont pas pu honorer la moitié de leurs contrats, et nous avons obtenu 600 000 euros. Ce qu'il faut savoir, c'est que ces subventions sont réparties par secteur géographique. Ce qui avait été accordé pour Simiane représentait 25 % de l'enveloppe prévue pour le pays d'Aix. Donc nous avons obtenu 600 000 euros. Ensuite, sur le financement du groupe scolaire, nous avons, contrairement à vos propos, évidemment ouvert des dossiers de demande de subventions. En premier lieu, le contrat Métropolitain, qui prévoit une subvention aux alentours de 3 millions d'euros pour nos écoles. Ce contrat devait s'arrêter, et nous venons d'obtenir la prolongation des paiements jusqu'au terme des projets. En second lieu, nous avons ouvert un dossier auprès du Département, c'est la date de l'ouverture du dossier qui fait foi sur les subventions. Dans ce dossier, nous allons solliciter le maximum, mais nous devrions obtenir, selon nos informations, environ 3,5 millions d'euros. Je vous laisse faire le calcul. Cela fait 7 millions d'euros, on est bien loin de zéro euro, comme vous l'annoncez.

Monsieur VIGOUROUX : J'ai annoncé 2,2 millions d'euros. Expliquez-moi comment ça se fait que le Conseil Municipal n'est pas informé.

Monsieur le Maire : Alors, je réponds à votre question, ce n'est pas un débat.

Monsieur VIGOUROUX : Pourquoi le Conseil Municipal n'est pas informé de ça ? 600 000 euros, par exemple.

Monsieur le Maire : On va y revenir. Parce que justement, vous étiez informé, mais je suis vraiment désolé, là, il faudra prendre des vitamines ou cultiver sa mémoire.

Monsieur VIGOUROUX : Ne commencez pas avec vos insultes. Vous n'allez pas partir sur ce terrain. Il n'y a jamais eu de demandes de subventions faites auprès du Conseil Départemental pour l'école qui a été votée en conseil municipal.

Monsieur le Maire : Eh bien, c'est faux.

Monsieur VIGOUROUX : Donnez-moi la date et la délibération.

Monsieur le Maire : 2014, 2021, 2025.

Monsieur VIGOUROUX : 2014, vous saviez que l'école... Non mais n'importe quoi.

Monsieur le Maire : 2014, 2021, là, vous étiez là. 2025, vous étiez là aussi. Je veux rappeler que votre groupe a indiqué ici, dans le conseil, que la commune ne pouvait pas investir plus de 3 millions d'euros par an. J'espère que vous vous en rappelez. L'investissement non structurant, les machines-outils, les remplacements de véhicules, etc. Le mobilier urbain, l'informatique, correspond à peu près à 1 million d'euros. Donc, ce qui ferait un investissement de 2 millions d'euros par an, sur un mandat de 6 ans, ça fait 12 millions d'euros. Donc, vous n'avez jamais pu réaliser cette école. Et je rappelle quand même que cette école a été fortement retardée, donc on a failli perdre les 3 millions d'euros, suite à des recours et des problèmes administratifs. Recours dont votre groupe...

Monsieur VIGOUROUX : C'est totalement faux.

Monsieur le Maire : Vous avez été le premier recours, le premier recours... C'est vrai que...

Monsieur VIGOUROUX : Totalement faux.

Monsieur le Maire : Ah, vous n'avez pas fait de recours ? Signé M. Vigouroux, pas de recours.

Monsieur VIGOUROUX : On a fait un recours sur les logements, on n'a jamais fait de recours sur l'école.

Monsieur le Maire : Oui, mais comme les axes sont les mêmes... Deuxième question.

Madame BONNET : Ce n'est pas pareil.

Monsieur VIGOUROUX : Alors, pour éviter de payer les fouilles archéologiques sur le terrain de la nouvelle école, alors que vous nous parlez régulièrement de l'histoire du village, vous avez accordé un permis de construire qui précise dans son article 2 qu'aucune excavation n'est autorisée au-delà d'un seuil de 40 cm de profondeur par rapport au niveau du sol actuel. Or, on est sur un terrain argileux, particulièrement propice aux retraits et gonflements, pour lesquels des fondations d'au moins 101,20 m sont préconisées pour la construction d'un établissement recevant du public. Comment avez-vous pu accorder un tel permis pour la construction d'une école, avec les risques que cela présente, d'autant qu'aucune étude géotechnique obligatoire pour l'Union européenne dans une zone exposée au retrait et gonflement des argiles n'est pas annexée au permis de construire ?

Monsieur le Maire : Eh bien, M. Vigouroux, je ne savais pas que vous étiez géotechnicien et ingénieur en études de structure. Mais c'est fabuleux, parce que je le découvre.

Monsieur VIGOUROUX : Je ne suis pas du tout ça, mais j'en connais...

Monsieur le Maire : Laissez-moi parler, s'il vous plaît. Alors, on nous demandait 2 millions d'euros de fouilles sur ce terrain-là. Il a été décidé, avec la DRAC, de modifier ces fondations, c'est-à-dire qu'on encloisonne, on encapsule les vestiges, pour qu'on ne les détruise pas. Et une fondation de 40 centimètres, évidemment, la structure ne pourrait pas tenir. Donc, nous faisons des pieux, et au niveau des pieux qui ont été déterminés, il y a eu des fouilles. Entre parenthèses, il y a eu déjà des fouilles préventives. Et sur les zones d'implantation, il n'y a pas de vestiges. Donc, on fait sur pieux à des endroits où il n'y a pas de vestiges, et on fait les fondations dessus. Ce qui est quelque chose de tout à fait logique, et qui économise 2 millions d'euros à la commune. Je rappelle quand même, s'il n'y a pas eu d'études, il y a l'entreprise FAYAT, qui est un bureau d'études assez conséquent, qui a fait les études. Après, il y a eu le bureau d'études BETEM qui est intervenu. Puis, l'assistante technique à maîtrise d'ouvrage a demandé au bureau DECRA, qui intervient en tant que contrôleur technique, et le bureau d'études AA SCO, qui est en charge de la coordination de sécurité. Il est vrai que je n'ai pas demandé l'intervention de M. Vigouroux pour nous expliquer comment il fallait faire les fondations. Question numéro 3.

Monsieur VIGOUROUX : Juste là-dessus, c'est vrai que vous nous citez comme ça des exemples...

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de débat.

Monsieur VIGOUROUX : Mais si on veut se rappeler ce qui s'est passé quand vous avez bâti la police municipale, vous avez fait effondrer une terrasse...

Monsieur le Maire : Ah, certainement pas.

Monsieur VIGOUROUX : ...et vous avez mis une habitation en danger et la personne qui l'occupait...

Monsieur le Maire : Attention, M. Vigouroux est aussi juge et responsable en assurance. Encore quelque chose à mettre sur son CV, parce que ce n'est pas du tout le cas.

Monsieur VIGOUROUX : Il n'y a pas besoin d'être ingénieur pour savoir que quand on casse sous une terrasse, elle s'écroule.

Monsieur le Maire : Oui, allez-y. Il n'y a pas besoin d'être ingénieur. Effectivement, vous n'êtes pas ingénieur.

Monsieur VIGOUROUX : Malgré nos alertes sur la situation financière de la commune, vous continuez à investir de manière addictive dans des opérations d'équipement. Par ailleurs, pour camoufler la situation financière, vous n'amortissez pas les constructions ou les biens acquis qui représentaient plus de 10 millions d'euros à fin 2024, soit une dotation annuelle qu'on peut évaluer entre 200 000 et 250 000 euros quand on enlève les subventions d'équipement qui ont été acquises dans ce domaine. Or, la M57 rend obligatoire l'amortissement des biens, vous l'avez d'ailleurs appelé au dernier conseil municipal, dans le premier point, dans les communes de plus de 3 500 habitants. Est-ce que vous attendez la fin du mandat pour inscrire ces montants dans le CA 2025, ce qui aura pour effet de neutraliser complètement la capacité d'autofinancement de la commune ?

Monsieur le Maire : M. Vigouroux, ça fait exactement six ans que vous dites que la mairie est en dépôt de bilan.

Monsieur VIGOUROUX : Je n'ai jamais dit ça.

Monsieur le Maire : Vous avez même envoyé un courrier à la préfecture pour demander que la mairie soit sous tutelle.

Monsieur VIGOUROUX : D'abord, ça n'existe pas, le dépôt de bilan.

Monsieur le Maire : Et entre parenthèses... Oui, enfin, le dépôt de bilan, vous m'avez compris... s'il n'y a pas un exercice à l'équilibre. Donc, j'en conclus qu'à la préfecture, ils sont mauvais. La trésorerie, ce sont des mauvais. Par contre, vous, vous avez la vérité. Excusez-moi, on n'est pas en cessation de paiement.

Et, M. Vigouroux, si vous parlez d'addiction, c'est vrai, oui, nous avons de l'addiction à l'investissement. Beaucoup d'addiction, car on répond aux besoins des Simianais.

Alors, oui, ces addictions, c'est vrai que nous avons récupéré une commune en 2014 où il y avait un retard énorme en investissement. Les anciens locaux municipaux étaient insalubres, nous avons construit ces locaux-là. Les locaux des services techniques étaient insalubres. On a construit un service technique. C'est vrai que vous nous aviez dit qu'un hangar métallique suffisait pour les services techniques. Je le rappelle.

L'ancienne crèche municipale était inappropriée et nous avons dû construire une crèche. Je rappelle quand même que si les crédits et les emprunts avaient été pris par l'ancienne mandature avant 2014, il n'y a pas eu une première pierre mais tout a été mangé.

Le stade de foot a été mal réalisé et ne répondait pas aux normes de la fédération, on a dû le refaire.

Nos associations disposaient de salles vétustes où la commission nous demandait de les fermer, nous avons refait une maison des associations.

Nos ados, comme nos petits bouts, ne disposaient que de vieilles aires de jeux, nous avons refait les aires de jeux.

L'état des routes était déplorable, nous avons refait les routes d'une façon étalée.

Et à l'heure actuelle, nous sommes en train de refaire une école.

Donc oui, vous avez raison, c'est la frénésie d'investissement. Plus de 60 millions d'euros en deux mandatures. Cet enthousiasme existe. Je veux dire que c'est compliqué pour mon équipe parce qu'on aime Simiane. Et on veut que Simiane soit un lieu de bien vivre.

Demande d'information.

Monsieur VIGOUROUX : Il y a plusieurs documents qu'on a demandés dans le cadre des délibérations, qu'on n'a pas eus pour une certaine partie. Voilà notamment le CA du SIGV, par exemple, etc. Donc peut-être on les verra dans le cadre de votre question.

Monsieur le Maire : Votre question n'était pas tout à fait celle-ci : « *Nous constatons une nouvelle fois que le compte administratif du SIGV n'est pas joint au rapport d'activité, alors qu'il est transmis aux Conseillers municipaux des autres communes relevant de ce syndicat. Nous demandons la transmission de ce document.* ».

Après vérification, il n'est jamais joint d'éléments financiers au rapport d'activité. Les autres communes ne joignent pas les comptes administratifs avec cette délibération, contrairement à ce que vous dites. Vous êtes élu depuis six ans. Six ans. Et depuis six ans, vous nous réclamez les comptes administratifs du SIGV. Et depuis six ans, nous vous répétons que l'ensemble des éléments financiers du SIGV sont disponibles sur leur site Internet. Donc vous écrivez à la Présidente, vous allez sur leur site Internet et vous les aurez.

Monsieur VIGOUROUX : Écoutez, vous êtes Vice-Président. Vous touchez même une indemnité pour ça. Vous pourriez au moins prendre la peine d'informer le Conseil Municipal d'un compte administratif d'un syndicat intercommunal dans lequel vous participez...

Monsieur le Maire : Je ne suis pas président du SIGV, je pense que ça ne vous a pas échappé. Vous écrivez au Président du SIGV parce que ça devient, au bout de six ans, pathétique.

Monsieur VIGOUROUX : Je n'écris pas au Président, c'est à vous de fournir ce document.

Madame BONNET : Oui c'est ça.

Monsieur le Maire : C'est en ligne, mais c'est vrai qu'il faut cliquer. C'est vrai, c'est très dur. Allez, point 2-1.

Monsieur ZUNINO : Monsieur le maire, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur ZUNINO : Oui, vous venez de parler des travaux, des investissements face aux emprunts que vous avez faits. Je n'ai jamais eu la réponse, justement, sur l'emprunt qui a été fait en 2018, 1 million d'euros, notamment pour les routes. Votre adjointe aux finances a répondu que ça se faisait sur plusieurs années. On avait dépensé, à cette époque-là, 520 000 euros du TTC. Il restait 480 000 euros sur ce budget d'emprunts pour trois routes à aménager. Une partie de l'Avenue Général de Gaulle, la Rue Manera, la Route de Gardanne et le Petit Chemin de Bouc, avec une demande de subvention au département, s'il était végétalisé. Ces routes-là n'ont jamais été refaites. Qu'est-ce qu'il en est de ces 480 000 euros de cet emprunt de 2018 ?

Monsieur le Maire : Oui, alors, je ne vais pas interroger l'ancien élu aux travaux, puisque c'était vous. Nous avons fait bien plus que ce plan là, puisque nous avons...

Monsieur ZUNINO : Monsieur le Maire, je vous demande la réponse à cette question-là. Je ne vous demande pas de palabrer en tant qu'ancien adjoint aux travaux. Je vous demande de répondre à la question sur les 1 million d'euros qui étaient affectés à la réparation de cette voirie. Qu'est-ce qu'il en est de ces 480 000 euros exactement aujourd'hui ?

Monsieur le Maire : Ces 480 000 euros, nous avons refait des routes. Et vous avez, peut-être que ça vous échappe, mais vous avez des priorités qui peuvent arriver, parce qu'il y a des routes qui s'effondrent, etc. On a fait bien plus, puisqu'en voirie, on a fait 600 000 euros uniquement pour la route Fabre, donc vous n'en faites pas. Les crédits ont été utilisés et je peux vous garantir que ceci est en concordance avec la légalité. Point 2-1.

Monsieur ZUNINO : Vous ne répondez pas à ma question, c'est bien.

Monsieur le Maire : Point 2-1.

Monsieur VIGOUROUX : Si on poursuit, les explications données sur la DM numéro 2 du budget sont peu claires. Nous demandons la transmission établie et récapitulative des deux sections recettes et dépenses. Effectivement, vous nous les avez transmises hier soir.

Sur le point 2-3, le Conseil municipal n'a pas délibéré sur le contrat de projet avec la Communauté du Pays d'Aix et n'a jamais reçu copie de ce contrat dont nous demandons la transmission de ce contrat initial, puisqu'il nous est demandé maintenant de se prononcer sur une délibération de la Métropole qui elle non plus n'est pas annexé à la convocation. On doit délibérer sur un document qu'on n'a pas. Nous demandons la transmission à cette délibération également.

Monsieur le Maire : Le Conseil municipal a délibéré pour le contrat. Mais vous n'étiez pas là, c'était en 2014, puisque vous êtes élu que depuis 2020. Nous avons délibéré en 2021, là vous étiez au Conseil municipal, pour la prolongation du contrat qui arrivait à terme.

Monsieur VIGOUROUX : On n'a pas eu le contrat.

Monsieur le Maire : Il s'agissait simplement de prolonger la durée des subventions obtenues pour la Commune. Aucun autre changement ne pouvait intervenir sur ce contrat. En 2025, cette année, nous avons une nouvelle fois délibéré pour la fin du dispositif et l'approbation du paiement des fonds de concours jusqu'à la fin 2025. Sur ce contrat, il nous reste simplement le groupe scolaire. Je rappelle qu'en 2014, j'ai réussi à obtenir un contrat de 21 millions. 21 millions d'euros. Ça a été, par habitant, le plus gros contrat qu'a fait la CPA. Et là-dessus, il nous reste 3 millions d'euros affectés à l'école. Ceci, vous l'avez eu en 2021, en 2025...

Monsieur VIGOUROUX : On n'a jamais eu le contrat, on l'a demandé, on n'a jamais eu le contrat.

Monsieur le Maire : ...et on vient de me dire, « c'est quoi ce contrat ? On n'a jamais délibéré ». Écoutez, c'est quand même la quatrième fois qu'on délibère.

Monsieur VIGOUROUX : On l'a demandé à plusieurs reprises, on n'a jamais eu ce contrat.

Monsieur le Maire : C'est quand même la quatrième fois.

Monsieur VIGOUROUX : Et là, je vois que vous ne l'avez pas encore envoyé, ce qui est habituel de la commune.

Monsieur le Maire : Bien, point 2-5.

Monsieur VIGOUROUX : Pour l'étude relative à la conservation et à la restauration des heures, ça, vous nous l'avez envoyé. Voilà. Et pour les points 3-1 à 3-8, on demandait également un tableau des effectifs, qu'on nous a envoyé également.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas, moi, j'étais à point 2-5.

Monsieur VIGOUROUX : Je vais vous le lire.

Monsieur le Maire : Alors, « l'étude relative à la conservation et à la restauration de l'homme n'a jamais été transmise au Conseil municipal, nous demandons ce document ».

Donc, je vous l'ai envoyé. Je ne savais pas aussi que vous étiez un expert en art. Mais c'est très bien. 180 pages qui définissent tout le côté artistique et du patrimoine du 17ème au 18ème, et vous êtes un expert et j'espère que vous allez lire ces 180 pages.

Monsieur VIGOUROUX : C'est-à-dire que je pensais trouver le montant que ça représentait au niveau des travaux. Voilà. Je ne suis pas expert, je m'intéresse juste aux affaires de la commune.

Monsieur le Maire : Vous m'avez demandé le dossier. Je vous donne le dossier.

Monsieur VIGOUROUX : Parce que moi aussi j'aime beaucoup Simiane, sans doute plus que vous.

Monsieur le Maire : C'est pour ceci que vous avez essayé, par tous les moyens, de bloquer 3 millions, de faire perdre 3 millions d'euros à la commune.

Monsieur VIGOUROUX : Qu'est-ce que vous racontez ?

Monsieur le Maire : « Nous demandons, une nouvelle fois, un tableau des effectifs à jour » que vous avez reçu d'ailleurs, « d'autre part, les délibérations proposées comportent 10 avancements d'agents de la commune », je le lis parce que... « Nous souhaiterions connaître le montant et le coût total engendré par la charge comprise en année pleine ».

Donc, le tableau des effectifs, vous l'avez. La commune maintient un niveau stable de son personnel depuis plusieurs années. Les chiffres peuvent cependant varier d'une année à l'autre, soit en fonction des départs ou des arrivées, qui peuvent être en décalage, soit pour le remplacement de personnel en arrêt maladie, maternité, que nous sommes dans l'obligation de remplacer, ce qui diminue ou augmente fictivement le chiffre. Toutefois, ces délibérations n'ont pas vocation à créer de nouveaux postes ou à en supprimer, mais à permettre des avancements de grade, ce qui nous oblige à des modifications administratives, tout simplement. Et le surcoût des avancements pour la collectivité est de 3 719,52 euros.

Monsieur VIGOUROUX : Par quoi ? Par mois ? Par an ?

Monsieur le Maire : Par an.

1-1 OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND VALLAT

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de votes là, est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur ZUNINO : Oui j'aurais simplement une question pour savoir exactement sur les 36 caméras sur Simiane, combien fonctionnent exactement ? Puisqu'apparemment du côté de la Marie-Louise, elles ne fonctionneraient toujours pas, j'aimerais savoir si elles ont été réparées et si elles fonctionnent actuellement.

Monsieur le Maire : Actuellement, il y a deux caméras à ma connaissance qui ont des problèmes de fonctionnement.

Monsieur ZUNINO : Lesquelles ?

Monsieur le Maire : Il y en a une qui est à la limite de la Route de Gardanne qui est trop pixélisée, donc on du mal à voir et une autre, l'entreprise de maintenance l'a déjà réparé, on va réparer.

Monsieur ZUNINO : Donc à la route de Siège elle fonctionne ? L'enregistrement des plaques d'immatriculation fonctionne ? Parce que cela ne fonctionnait pas jusqu'à présent, donc elle a été réparée ?

Monsieur le Maire : Oui mais je ne vois pas trop le rapport entre le rapport d'activité et ce que vous me dites.

Monsieur ZUNINO : C'est une question qui concerne l'ensemble des Simianais, pour savoir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, vu le montant que l'on paie annuellement au SIGV, j'aimerais connaître quand même celles qui fonctionnent ou pas. Au dernier conseil, il y en avait qui ne fonctionnaient pas à la Route de Siège. L'adjoint aux travaux, M. Castagnetti, a répondu que celles de Siège ne fonctionnaient pas, j'aimerais savoir aujourd'hui si elle a été réparée, si elle fonctionne. Celle de la Marie-Louise, est-ce qu'elle fonctionne, est-ce qu'elle enregistre ?

Monsieur CASTAGNETTI : A qui j'ai répondu qu'elle ne fonctionnait pas celle de Siège ? A qui j'ai dit que la caméra de Siège ne fonctionnait pas ?

Monsieur ZUNINO : Pas au dernier Conseil parce que j'étais absent, mais au Conseil d'avant, vous avez répondu que celle de Siège ne fonctionnait pas.

Monsieur CASTAGNETTI : Oui mais ce sont des problèmes techniques...

Monsieur ZUNINO : Oui mais technique ou pas technique, elle ne fonctionnait pas...

Monsieur CASTAGNETTI : Ne vous énervez pas. Aujourd'hui, toutes les caméras fonctionnent à part des problèmes récurrents à la logistique où pendant un jour ou deux on en a une qui ne fonctionne pas et c'est réparé. Toutes les caméras sur la commune fonctionnent. Après, on ne peut pas vous dire en plein Conseil Municipal, les caméras qui ne fonctionnent pas. On ne travaille pas au SIGV, on est les élus de la commune. Il faut qu'on fasse cette demande ou qu'on ait une intervention qui ne soit pas identifiée pour qu'on sache qu'une caméra ne fonctionne pas.

Monsieur ZUNINO : Ma question est quand même très simple. Je ne parle pas d'un dysfonctionnement...

Monsieur CASTAGNETTI : Ne criez pas, je vous dis, toutes les caméras fonctionnent. J'ai répondu à votre question.

Monsieur ZUNINO : Celle de la Marie-Louise, ça fait *ad vitam eternam* qu'elle ne fonctionnait pas, donc c'est pour ça que je vous pose la question. Une caméra qui tombe en panne sur une journée et qui est réparée dans la semaine, il n'y a pas de soucis. Je parle des caméras qui ne fonctionnent pas, à plusieurs Conseils Municipaux vous avez annoncé qu'elles ne fonctionnaient pas. Aujourd'hui, je vous pose la question est-ce que celle de la Marie-Louise fonctionne ? Est-ce que celle de la Route de Siège fonctionne ? Après des pannes de caméra, ça arrive, c'est tout à fait normal.

Monsieur le Maire : Nous allons vérifier auprès du SIGV, pour moi, elles fonctionnent.

Monsieur CASTAGNETTI : Pour moi aussi, toutes les caméras fonctionnent.

Monsieur VIGOUROUX : J'ai lu avec attention ce rapport, qui paraît effectivement intéressant. Je ne la connais pas, mais je présume que la secrétaire générale du SIGV est quelqu'un de tout à fait compétent. La question que je me pose là-dessus, c'est peut-être : quelle mission a été réalisée au bénéfice des Simianais ? Parce que, par exemple, sur la petite enfance, il n'y a rien qui apparaît sur le rapport. On cite Bouc-Bel-Air et Cabriès, pas Simiane. Sur l'accès au droit, non plus. Il est évoqué des formations pour les personnels de la mairie. Est-ce qu'il y a des personnels de la mairie de Simiane qui ont été formés aux actions de formation pour les écoles ? Par exemple : savoir recueillir la parole de l'enfant, la prévention du harcèlement, la conciliation à l'école. Si oui, combien de personnes et quels types de formation ont été exercés ?

Monsieur le Maire : Alors, oui. Deuxièmement, si vous voulez savoir exactement le nom, le nombre, l'heure, etc, il fallait faire une question orale et on l'aurait préparée. De but en blanc, pour un rapport du SIGV, on doit interroger le SIGV. Je pense que les questions orales on en a eu plusieurs pages, vous auriez pu le demander.

Monsieur VIGOUROUX : Mais vous savez on a eu 24 heures pour rédiger les questions orales, on n'a pas eu le temps d'étudier tous les rapports, désolé, voilà. Et deuxièmement, je présume que normalement vous devriez être au courant des formations qui sont faites par le personnel de la mairie, ça me paraît la moindre des choses. Ce n'est pas au SIGV qu'il faut demander ça.

Madame BONNET : Madame Valera doit le savoir.

Monsieur le Maire : Vous avez vos réponses sur le site du SIGV, en voici un extrait, et sur Facebook.

Monsieur VIGOUROUX : Je ne vais pas sur Facebook.

Monsieur le Maire : Il y en a d'autres dans votre équipe qui y sont souvent.

Monsieur VIGOUROUX : J'avais juste une question complémentaire, les ACM, pouvez-vous me dire ce que c'est, c'est un sigle qui n'est pas expliqué, dans les écoles. C'est quoi la terminologie ?

Monsieur le Maire : A : accueil C : collectif ; M : mineurs. Bien, nous actons...

Madame BONNET : J'ai une question.

Monsieur le Maire : Oui.

Madame BONNET : Justement ces interventions en milieu scolaire, est-ce qu'à Simiane ce service a été mobilisé ? Sur des problèmes internes, de fonctionnement, de surveillance, d'élèves agressés...

C'est-à-dire combien de fois par semaine ?

Oui oui. Donc il y a bien comme à Bouc-Bel-Air, je suppose une fois par semaine...

Vous ne savez pas ?

Donc, il n'y a pas de régularité, on va dire, au niveau...

Madame VALOIS : Au besoin.

Madame BONNET : Par exemple oui sur des soucis que vous avez, des agressions en école maternelle ou quoi, est-ce qu'il a été mobilisé ou pas ? Parce qu'on a eu des retours de parents nous disant qu'il y avait eu des agressions graves, et pour autant, voilà, l'intervention...

A quelle occasion alors ?

Madame VALOIS : A l'occasion de certaines activités...

Monsieur le Maire : Et il y a eu aussi Madame l'Inspectrice de l'Académie qui est intervenue pour des cas de harcèlement et il y en a eu certains qui ont été assez poussés.

Madame BONNET : Oui, c'est comme l'agression dite sexuelle à l'école maternelle qui est gravissime et qui ne concerne pas seulement un enfant mais plusieurs enfants.

Monsieur le Maire : Oui alors là-dessus, il y a déjà eu une réunion avec la gendarmerie et Madame l'Inspectrice et tout le monde s'est étonné qu'il y a une association de parents d'élèves qui affirme, une autre plus nombreuse où il n'y en a pas.

Madame BONNET : Non mais ensuite ce sont les parents qui font la démarche.

Monsieur le Maire : Donc c'est un peu la magie.

Madame BONNET : La magie de quoi ?

Monsieur le Maire : La magie c'est qu'il y a une association, de parents d'élèves qui est minoritaire qui l'a annoncé, où il n'y a pas de noms, on n'a pas les noms des familles. Et l'autre association, qui est beaucoup plus nombreuse, il y en a zéro. Donc, le Commandant de Gendarmerie m'a dit « moi je veux bien enquêter mais donnez-moi au moins un nom », « ah non ça on ne peut pas vous dire ».

Madame BONNET : Ah parce que de ce que je sais par rapport...

Monsieur le Maire : Une agression sexuelle dans une école...

Madame BONNET : Plusieurs.

Monsieur le Maire : Plusieurs ?

Madame BONNET : Oui.

Monsieur le Maire : Je peux vous dire que le Procureur aurait été saisi, tout le monde aurait été saisi.

Madame BONNET : Tout le monde aurait été saisi, bien sûr.

Monsieur le Maire : Il suffit quand même, si on est au courant, de dire les noms.

Madame BONNET : Il semblerait que les noms soient connus de la direction, que ce soit un traitement, mais si justement ce traitement, est ce qu'il a été effectué par le SIGV ? Puisqu'ils sont quand même très bien formés pour...

Monsieur le Maire : Pour des agressions sexuelles, on est au-delà du SIGV, je pense qu'on est à la Gendarmerie, le Procureur et le Juge.

Madame BONNET : Je ne suis pas sûre, si ce n'est pas pris au sérieux, je ne suis pas sûre.

Monsieur le Maire : Je veux bien, moi, il n'y a pas de soucis, la Gendarmerie, le Procureur, tout le monde est dans les starting-blocks, si j'ai au moins un nom.

Madame BONNET : Ah d'accord, il y en a plusieurs.

Monsieur le Maire : « On ne va pas donner les noms », c'est quand même surprenant. Si j'ai un enfant qui a été agressé sexuellement, je vais directement à la gendarmerie, mais là non.

Madame BONNET : Je pense que c'est le cas déjà, je pense que vous êtes un peu en retard sur le truc.

Madame VALOIS : Si c'est le cas, le Procureur va s'en saisir.

Madame BONNET : Oui voilà.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Madame BONNET : Donc vous n'avez pas régulièrement, pour en revenir à la régularité...

Monsieur le Maire : Si vous Mme Bonnet, vous êtes au courant des noms, donnez-les nous.

Madame BONNET : Alors moi personnellement...

Monsieur le Maire : Il y en a beaucoup qui parlent, mais il n'y a aucun nom.

Madame BONNET : Comprenez Monsieur le Maire que ce sont des parents qui nous interpellent sur des problèmes qui sont liés justement à des agressions de ce type-là.

Monsieur le Maire : Mais uniquement les parents d'une association, pas des autres.

Madame BONNET : Non, non, ce sont des parents des deux associations.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas ce qui a été dit devant la gendarmerie alors.

Madame BONNET : Non, non.

Monsieur le Maire : Bien, nous avons acté le débat sur le SIGV.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2024 du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat.

1-2 OBJET : MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND VALLAT

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? M. Vigouroux ?

Monsieur VIGOUROUX : Oui, j'ai une question. C'est vrai que ça ne paraît pas très clair, là. C'est une modification de statut. Donc quel en est véritablement l'objectif ? Et puis vous donnez un pourcentage par commune, mais on n'a pas le budget qui correspond. Donc on est incapable de savoir ce que ça coûte réellement.

Monsieur le Maire : Le budget, on le vote chaque année.

Monsieur VIGOUROUX : Oui, mais je ne sais pas...

Monsieur le Maire : Il se modifie. Quand il y a le budget prévisionnel du SIGV, il y a des sommes. Actuellement, la part communale des trois communes n'augmentera pas cette année, mais on n'a pas encore voté ce budget.

Monsieur VIGOUROUX : Sauf que sur le budget 2025, à priori, c'est sur la ligne... Il y a un budget qui est sur le compte 65661. Je ne sais pas si c'est celui-là qui correspond au SIGV. Ça a l'air d'y ressembler. Si c'est le cas, il manquerait 20 000 euros, parce qu'on serait plutôt à 285 000 euros. Et deuxième chose, il n'y a rien qui est précisé concernant le financement par les communes des investissements.

Monsieur le Maire : Attendez. Si vous me parlez du budget voté par la commune, ça serait bien de porter un petit débat au moment du budget de la commune et pas sur la part du pourcentage où je ne vois aucun rapport.

Monsieur VIGOUROUX : Mais c'est pour croiser les éléments.

Monsieur le Maire : C'est pour croiser les éléments ou essayer de lancer un autre débat ?

Monsieur VIGOUROUX : Mais non. Mais si vous mettez un montant, on ne sait pas à quoi il correspond. Là, vous nous donnez le montant qui va être applicable. Je ne sais pas si c'est 2025 ou 2026.

Monsieur le Maire : Alors c'est une modification... Je relis. Modification des statuts du syndicat intercommunal du Grand Vallat. On ne parle pas du budget.

Monsieur VIGOUROUX : On ne parle pas du budget. Vous donnez un pourcentage que ça va coûter à la commune.

Monsieur le Maire : Non, non, non.

Monsieur VIGOUROUX : Donc au-delà du pourcentage...

Monsieur le Maire : Non, je pense que depuis 6 ans, c'est une erreur, M. Vigouroux. Et c'est l'élément le plus important. C'est-à-dire que lorsqu'on a les chiffres d'augmentation ou de diminution de population, c'est un pourcentage qui est calculé en fonction du montant... enfin du montant du nombre total sur les trois communes de la population.

Actuellement, la population de Bouc-Bel-Air a bien augmenté par rapport aux deux autres communes qui ont augmenté aussi. Donc nous passons à 49,04% du montant des participations globales pour Bouc-Bel-Air. Elle était de 48,56% l'année dernière. Et ceci est marqué dans les statuts.

Pour Cabriès, on est à 32,37% dans la modification. Elle était de 32,71%.

Pour Simiane-Collongue, nous sommes, dans cette modification, à 18,59%. Nous étions à 18,78%. Il n'y a pas de 20 000 qui manquent ou autre.

Monsieur VIGOUROUX : Je ne sais pas. L'article 8, ça s'appelle « critère de répartition des participations des communes membres ». Vous donnez un pourcentage. Donc, quelle va être la participation de Simiane-Collongue à partir de ce pourcentage ?

Monsieur le Maire : Quand le budget du SIGV sera fait et validé, on le saura.

Monsieur VIGOUROUX : Vous dites qu'il ne bouge pas.

Monsieur le Maire : Je vous dis qu'au niveau du SIGV, deux communes sur trois ont demandé à ce que le budget ne soit pas en augmentation. Et a priori, ça a été acté. Je ne peux pas vous dire plus.

Monsieur VIGOUROUX : Donc, question complémentaire. Comment se finance la part d'investissement du SIGV ? Est-ce que c'est chaque commune qui met ce pourcentage-là pour financer l'investissement ?

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur VIGOUROUX : D'accord. Donc, c'est 288 500 plus 152 000.

Monsieur le Maire : Si vous le dites. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur VIGOUROUX : Sur la part de 2024.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non, mais nous sommes là pour la modification des statuts du syndicat intercommunal du Grand Vallat. On n'est pas là pour faire le budget du syndicat intercommunal du Grand Vallat. Et en plus, nous n'avons pas la compétence pour faire ce budget. Si vous voulez, vous pouvez aussi me parler du budget de l'État.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Bien. Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 21.

ABSTENTION : 5 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO).

La délibération est adoptée.

1-3 OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT NUMERO 1 DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF 2025 ENTRE LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX ET LA COMMUNE.

Monsieur le Maire : Nous avons un partenariat où une première tranche a été faite et le but est de délibérer pour une nouvelle tranche 2025-2027 entre la ligue pour la protection des oiseaux et la commune. Je tiens à dire qu'il y a beaucoup de choses qui sont faites au niveau de la biodiversité. La LPO, son cœur, son ADN, c'est peut-être au niveau de la faune aviaire, mais il s'occupe aussi de tout ce qui est faune terrestre, etc. C'est, on va dire la protection au sens large et ils sont partie prenante et c'est eux qui ont pris la mission au niveau de l'Atlas de la biodiversité communale, qui est une grande avancée pour la connaissance de notre massif.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Il y a des ateliers au centre aéré, il y a des sorties nature des thèmes sur les insectes, animations, etc.

Monsieur ZUNINO : Monsieur le maire, oui, justement, concernant la LPO, qu'est-ce qui est fait en faveur du martinet, puisqu'on avait délibéré sur ce sujet-là un dernier Conseil Municipal. Qu'est-ce qui est fait en faveur des martinets et plus généralement aussi les hirondelles ? Parce que les hirondelles, il y en a de moins en moins sur la commune l'été. Donc j'aimerais savoir, est-ce que la LPO pourrait s'occuper de ce problème-là, mettre des nichoirs pour les hirondelles ? Je ne sais pas, je pose la question.

Monsieur le Maire : Non. Nous avons mis des nichoirs, et d'ailleurs vous pouvez les voir sur une partie de la façade de la mairie, et on l'a mis à d'autres endroits, mais ça c'est une volonté de notre part. C'est une volonté de la commune, une action de la commune qui a été subventionnée d'ailleurs. Mais ce n'est pas la LPO. La LPO, ce n'est pas une entité qui a beaucoup d'argent. La LPO, on la subventionne plutôt, elle n'a pas un budget énorme donné par l'État.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Donc je rappelle que nous avons la chance d'avoir des martinets, et on essaie de faire en sorte que cette population augmente, puisqu'elle se nourrit principalement de moustiques, et elle peut manger l'équivalent de son poids par jour. Donc plus on aura de martinets, moins il y aura de moustiques, parce que dans certaines zones de la commune, notamment côté crèche, etc., c'est un véritable fléau.

Contre ? Abstention ?

POUR : 26.

La délibération est adoptée.

2-1. OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET DE LA COMMUNE - EXERCICE 2025.

Monsieur le Maire : Donc c'est toujours la chose habituelle où il y a des plus et des moins en fin de gestion pour équilibrer les comptes. Donc là c'est 20 000 euros, section fonctionnement

zéro et section d'investissement zéro. C'est un passage entre les deux comptes. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur VIGOUROUX : Oui, au dernier conseil, on nous a présenté une décision modificative, portant entre autres sur les charges financières. J'avais signalé à cette occasion, en haut de la page 10 du procès-verbal qu'on vient d'approuver, que le montant supplémentaire de 15 000 euros est insuffisant et qu'il faudrait le porter au minimum à 30 000 euros, ce qui correspondait aux frais financiers de l'emprunt de 2,8 millions d'euros destinés à la construction de l'école que vous avez encaissé en 2024 pour éviter un nouveau déficit de la section d'investissement.

Monsieur le Maire : Alors, je n'ai rien encaissé, je dis de suite, je n'ai rien encaissé du tout, c'est les comptes de la commune.

Monsieur VIGOUROUX : Oui, d'accord, vous avez encaissé, la commune quoi.

Monsieur le Maire : Je le dis, je le dis.

Monsieur VIGOUROUX : Espérons quand même, il ne manquerait plus que ça. Selon votre bonne habitude, vous m'avez répondu de manière très agressive, que si vos chiffres étaient faux, vous auriez été recalé.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur VIGOUROUX : Et je constate une fois de plus que votre parfaite maîtrise des finances de la commune, comme vous aimez à le répéter, laisse vraiment à désirer. Voilà. Et nous voterons contre, effectivement, cette délibération, puisque donc c'est un emprunt qui a été encaissé pour un objet qui n'est pas celui pour lequel il a été signé.

Monsieur le Maire : Bon. Je ne vais pas rigoler maintenant, parce que nous sommes en un instant sérieux. Qui est contre ? Abstention ? Alors tous nos comptes, quand même, passent à la Préfecture et à la Trésorerie. Mais c'est vrai que ce sont des incapables.

POUR : 21.

CONTRE : 4 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Marc VIGOUROUX)

ABSTENTION : 1 (M. Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

2-2. OBJET : AUTORISATION DONNEE PAR M. LE MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2026.

Monsieur le Maire : Chose habituelle qui se fait dans toutes les communes.

Est-ce qu'il y a des observations ? Oui. M. Vigouroux.

Monsieur VIGOUROUX : Vu votre addiction à la dépense d'investissement avec l'argent des contribuables, 39 millions d'euros minimum sur le mandat 2020-2026, pour des équipements qui ne répondent pas aux demandes des Simianais, par exemple l'hôtel de ville sur lequel on a dépensé centaines de millions d'euros, une flotte de véhicules, on ne sait même pas de combien elle est, mais en tout cas qui est un peu délirante par rapport à la taille de la commune, avec des véhicules légers à plus de 45 000 euros, la construction du centre technique municipal à 3,2 ou 3,5 millions d'euros, alors qu'on aurait pu très bien réparer celui qui existait avec un budget du

quart de celui qui a été dépensé, voilà, et depuis quelques mois des travaux de tous les côtés par pure visée électorale. Vu également le déficit de la section d'investissement sur le mandat 2020-2025, on peut évaluer à 5,5 millions d'euros, vu l'explosion de la dette entre la fin 2020 et la fin 2025, + 517% d'augmentation.

Vu la désinformation donnée sur les subventions d'équipement obtenues ou prévues, moi j'ai fait les calculs à partir des comptes administratifs et du budget prévisionnel 2025, j'arrive à 11,039,000 euros, ce qui correspond à peine 28,5% des investissements, donc très loin des 50 ou 70% qu'on nous annonce.

Vu le non-respect des pratiques comptables, je parle là de la dotation aux amortissements, et vu la neutralisation de la capacité d'endettement de la commune, nous ne pouvons que voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Alors, j'ai toujours la même remarque. Le contrôle de la légalité, ce sont des buses. La trésorerie, ce sont des buses. Moi je dis qu'il faudrait que l'État dise M. Vigouroux va vérifier les comptes des communes parce que les autres sont inaptes. Je ne sais pas.

Monsieur VIGOUROUX : Je parle de votre addiction à la dépense. Je n'ai jamais parlé de la trésorerie principale.

Monsieur le Maire : D'accord. Est-ce que vous dites que les comptes... c'est eux ? Et deuxièmement, je l'assume totalement s'il le faut, une commune qui n'investit pas est une commune qui meurt. Je sais bien que vous, votre vision de Simiane, c'est la paupérisation.

Monsieur VIGOUROUX : Sûrement, oui. C'est n'importe quoi.

Monsieur le Maire : Eh bien, ce n'est pas la nôtre. Et c'est pour ceci que vous avez perdu les élections la dernière fois.

Monsieur VIGOUROUX : Moi, je ne suis pas un flambeur, effectivement.

Madame BONNET : C'est de l'argent public.

Monsieur le Maire : Alors, oui, oui.

Monsieur VIGOUROUX : J'essaie de gérer au mieux pour les habitants.

Monsieur le Maire : Et ça, c'est les promesses électorales. D'accord. Une mission, un euro. Oui, *yakafokon*. Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 21.

CONTRE : 5 (Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAU-CULIOLI – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO.

La délibération est adoptée.

2-3. OBJET : MODIFICATION DE LA FIN DU DISPOSITIF DE FONDS DE CONCOURS INSTAURE PAR LA DELIBERATION METROPOLITAINE DU 18 FEVRIER 2021.

Monsieur le Maire : Voici le contrat que j'ai réussi à obtenir à la CPA. Nous n'étions pas à la Métropole. On dépendait de la CPA. Et la présidente était Maryse Joissains. La commune a bénéficié d'un contrat de 21 millions d'euros. Là-dessus, il reste 3 millions d'euros affectés à l'école. Là-dessus, ça a été extrêmement pénible. On a voté plusieurs fois, 2014, 2021, 2025. Et nous revotons une quatrième fois. Pourquoi ? Nous n'avons pu honorer les travaux restants de

l'école. Puisque l'archéologie a un peu bloquée, ça, c'est un problème administratif. Et des personnes bien intentionnées ont fait des recours jusqu'à l'expiration, jusqu'à la fin du contrat. Donc la commune perdait 3 millions d'euros.

J'ai demandé à l'Assemblée Métropolitaine de prolonger le contrat. Il a été prolongé de 3 ans. Je ne pensais pas que les recours allaient durer aussi longtemps. Donc nous perdions ces 3 millions d'euros. J'ai demandé à la Métropole, puisque les travaux sont engagés, de voter une délibération qui a été faite lundi dernier pour que les travaux engagés, ce contrat court jusqu'à la fin des travaux. Ce que nous avons obtenu, ce que « nous », c'est principalement la Mairie de Simiane-Collongue. On peut être contre, mais c'est toujours au détriment du bien général, de l'intérêt général de la commune. Mais je suis vraiment navré et désolé d'avoir dû me battre parce qu'une partie a voulu que la commune perde ces 3 millions d'euros. Je suis un peu dépité. Mais on a rétabli, c'est fait.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Mme. Mazeaud.

Madame MAZEAUD-CULIOLI : Je crois comprendre que vous avez peut-être répondu à ma question, puisque lors du Conseil Municipal du 2 octobre 2025, dans la délibération 1-4, nous avons voté pour la prolongation du dispositif contrat communautaire pluriannuel de développement, les CCPD, instauré par la délibération de la Métropole du 18 février 2021. Puis prolongé par la délibération de la Métropole du 26 juin 2025. Aujourd'hui, nous devons délibérer sur la modification du dispositif de fonds de concours instauré par la délibération du 18 février 2021, qui a été modifié par, semble-t-il, une nouvelle délibération de la Métropole, dont vous ne nous avez pas, jusqu'à, il y a un instant, depuis lundi dernier, communiquer la date. Donc, vous me confirmez qu'il y a eu une nouvelle libération de la métropole...

Monsieur le Maire : Lundi dernier.

Madame MAZEAUD-CULIOLI : Et donc qui fixe les modalités d'obtention du solde de ce crédit de 3 millions, dont nous ne connaissons pas...

Monsieur le Maire : C'est-à-dire qu'il y a eu un vote. Enfin, il n'y en a eu plus d'un, parce qu'il n'y a que la dernière fois que nous votons. Déjà, on s'est battu pour que le contrat qui était du Pays d'Aix soit pris en compte par la Métropole. Ce qui n'a pas été du tout évident, puisque beaucoup de territoires, dont la ville de Marseille, voulaient qu'on arrête tout et que cet argent rentre directement dans le budget de la Métropole, sans être fléché aux communes. On l'a obtenu. On arrive à terme du contrat. Là, on a demandé une prolongation de trois ans. Cette prolongation s'arrêterait au mois de juin 2025. Et notre commune, il y a d'autres communes aussi, mais pas ce montant-là, on perdait les 3 millions. Donc, on a fait une autre délibération qui prolongeait ceci, de juin jusqu'au 31 décembre.

Madame MAZEAUD-CULIOLI : 30 novembre.

Monsieur le Maire : 31 décembre, il me semblait de mémoire. D'accord. Et là-dessus, j'ai demandé, ce qui me paraît logique quand les travaux sont engagés, que ceci se fasse jusqu'à l'achèvement des travaux, pour les travaux qui ont débuté.

Madame MAZEAUD-CULIOLI : Oui.

Monsieur le Maire : Voilà. C'est l'objet de la délibération.

Madame MAZEAUD-CULIOLI : La date exacte, c'est lundi, donc c'est le 15/12 ?

Monsieur le Maire : De quoi ?

Madame MAZEAUD-CULIOLI : La nouvelle délibération du Conseil de la Métropole qui prolonge le délai de 3 ans.

Monsieur le Maire : Ça a été lundi dernier, pas le 15 août.

Madame MAZEAUD-CULIOLI : 15 décembre. 15/12.

Monsieur le Maire : Oui, oui, excusez-moi, j'ai mal entendu.

Madame MAZEAUD-CULIOLI : Je sais que nous sommes au mois de décembre et que c'est bientôt Noël. Merci.

Monsieur le Maire : Ça ne m'avait pas échappé.

Monsieur VIGOUROUX : Oui, un petit mot aussi suite à l'historique que vous venez de faire. Vous parlez de la construction de l'école sur le mandat 2014-2020. Sauf qu'il n'était pas prévu de construire une nouvelle école à cette époque-là, puisque, donc la construction de l'école a été prévue suite à la modification du classement du PPRI par le préfet en 2019, qui a fait que le risque inondation est passé d'aléa modéré à d'aléa à fort. C'est pour ça qu'on a envisagé la construction de l'école. Jamais auparavant elle n'était question. Je comprends mieux pourquoi, à partir de là, vous ne voulez pas nous transmettre le contrat avec la communauté du Pays d'Aix. Parce qu'effectivement l'école ne doit pas apparaître dessus.

Monsieur le Maire : Alors, les contrats de la CPA. Très bien. On avait des besoins qui peuvent, au fur et à mesure du temps, bouger. L'enveloppe reste constante, mais les opérations à flécher peuvent bouger. Concernant l'école, quand nous avons eu la mauvaise surprise d'apprendre que nos écoles étaient en inondable rouge et que nous étions dans l'obligation de construire une école pour une ville de 6 000 habitants, nous avons fléché cette école au détriment d'autres opérations à enveloppe constante sur ce contrat-là. Et ceci ne peut se faire que si vous avez un Maire compétent qui arrive à faire bouger ceci. Donc, M. Vigouroux, je vous invite à voter pour Philippe Arduin au mois de mars.

Monsieur VIGOUROUX : Je dirais bien Maire compétent, mais je pense qu'il faut aussi un Maire transparent. Parce que l'opacité qui règne sur cette commune, depuis que vous êtes là...

Monsieur le Maire : Alors, à chaque fois, tous les mois, ou je ne sais quoi, vous allez écrire pour dire ça. Et chaque fois, vous vous ramassez et on vous explique comment marche la comptabilité d'une commune. Mais enfin, ça, ça s'apprend.

Monsieur VIGOUROUX : Si on parle là de délibérations sur les subventions...

Monsieur le Maire : Avec vous, il n'y aura pas de subventions, de toute façon, il n'y aura pas de travaux. J'ai bien compris. Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 26.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2-4. OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE - ANNEE 2026 - REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 26.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2-5. OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUPRES DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU TABLEAU DE SAINTE-MADELEINE.

Monsieur le Maire : Alors, je tiens à dire que l'on m'accuse d'être un peu trop, on va dire, généreux pour les biens municipaux dont la paroisse est dépositaire. Travaux sur les structures de l'église, les fondations, la sacristie, le mobilier, les peintures, etc. Je l'assume, le patrimoine, c'est une richesse de la commune. Ce tableau-là, nous avons un coût, attention, ce sont des estimations, ce sont des études, etc. Lorsqu'on est passé pour la restauration de ce tableau, sur les endroits endommagés, ils se sont aperçus qu'il y avait eu, sur ce tableau-là, une restauration, comme ça se faisait à l'époque, c'est-à-dire qu'en fait, ils repeignaient le tableau par-dessus. Et la couche picturale de ce tableau, la couche d'origine est excellente, mis à part à quelques endroits. Donc il a été décidé par la commune et surtout par les spécialistes qu'il valait mieux remettre la couche picturale d'origine - qui est de meilleure facture d'ailleurs - et de faire une réhabilitation là où la couche picturale d'origine s'est estompée.

C'est l'objet principalement de cette délibération. Donc, l'étude a été faite par la société Hazaël-Massieux, en octobre 2021, sur le retable d'Emmaüs, le retable de la Madeleine, son tabernacle et son gradin, le retable de la Vierge, hors statut, en carton-pierre, hôtel, tabernacle et gradin, et deux hôtels-tombeaux en bois doré, tabernacle et le gradin, actuellement déposés dans le collatéral Nord. Nous avons, sur le surcoût du tableau de Marie de Sainte-Madeleine dont je parlais, 11 825 euros hors taxes de surcoût. Là-dessus, la DRAC nous subventionne à 40%, le département à 40%, et la part de la commune est de 20%. Ces tableaux-là, ils auraient dû être restaurés, à mon sens, il y a plus de 20 ans. Il y a des tableaux qu'on a failli perdre. Donc, nous avons estimé qu'il y avait urgence à restaurer ce patrimoine avant qu'il soit perdu. La particularité de ce patrimoine, c'est que, lorsque l'on détruisait les couvents et les églises, nous à Simiane, c'est une particularité de l'histoire, on construisait l'église. Et il y avait un prêtre qui prenait sa charrette, qui allait à Aix, où on mettait tout le mobilier, les tableaux ou autres, dans la rue, où on vendait ça à 3 francs 6 sous, lui les achetait, les ramenait dans la paroisse. Si bien que nous avons des tableaux de maître, qui ne proviennent pas à l'origine de Simiane, évidemment, et précisément des prieurés des couvents qu'il y avait à Aix, dont nous sommes dépositaires. Ce sont des biens communaux. Et ces derniers, je pense qu'il est de notre devoir de les restaurer, les garder, les pérenniser.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame MAZEAUD-CULIOLI : Comment il s'appelait ce prêtre ?

Monsieur le Maire : C'était le cousin de Nestor... je n'en sais rien

Madame MAZEAUD-CULIOLI : Mais non, mais c'est important, quelqu'un qui apporte autant à la commune, il mériterait une rue à Simiane.

Monsieur le Maire : Oui, mais je ne vois pas le rapport avec la délibération.

Madame MAZEAUD-CULIOLI : Mais parce que vous nous faites un cours d'histoire qui a un certain intérêt.

Monsieur le Maire : Et bien, je n'ai pas retenu son nom.

Madame MAZEAUD-CULIOLI : Je m'intéresse juste à ce que vous dites.

Monsieur le Maire : D'accord.

Madame MAZEAUD-CULIOLI : Je ne cherchais pas malice, justement, je trouverais intéressant...

Monsieur le Maire : Eh bien, il n'y a pas de malice, je vous fournirai un nom. Je demanderai aux archives du diocèse le nom, parce que je ne le connais pas.

Madame BONNET : C'est important.

Monsieur le Maire : C'est très important. Moi, pour l'instant, ce qui est plus important pour moi, c'est que les tableaux soient sauvés.

Monsieur le Maire : Oui, c'est un scandale, je ne connais pas le nom du prêtre. C'est ce que vous êtes en train de dire ?

Madame BONNET : C'est dommage parce que c'est important. Je m'intéresse.

Monsieur le Maire : Le nom du prêtre ?

Monsieur le Maire : A priori, dans les archives communales, nous n'avons pas le nom du prêtre. Mais je peux demander au diocèse, à mon avis, ils doivent l'avoir. Enfin, l'objet, c'est le tableau, ce n'est pas le prêtre. Qui est contre ?

Monsieur ZUNINO : Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Ah, excusez-moi.

Monsieur ZUNINO : Oui, donc c'est bien de sauvegarder le patrimoine communal. Et je vous en félicite, puisque cette sauvegarde est intéressante pour la commune. Mais ça fait plusieurs délibérations que nous menons au Conseil Municipal, et les montants commencent à être onéreux. Mais ce n'est pas le problème de l'argent. Le problème, c'est qu'il faudra quand même protéger ces œuvres, contre les vols et les dégradations. C'est ça, surtout, le plus important. Parce qu'une fois qu'elle va réintégrer l'église, j'espère qu'il n'y aura pas de dégradations dessus et qu'il n'y aura pas de vols. Puisque on sait très bien qu'à l'heure actuelle, les cambriolages sur nos églises sont conséquents en France. Merci.

Monsieur le Maire : Je suis entièrement d'accord. D'ailleurs, nous avons mis en place un système de sécurité. Et j'ai demandé aux services d'en étudier un autre, un peu plus élaboré. Il est important, et je me félicite, que le prêtre de notre paroisse le fasse et l'église reste ouverte. Si elle reste ouverte, elle est en danger et c'est évident. Et nous n'avons pas besoin de regarder très loin pour voir des cas où des peintures ont disparu, voire même du mobilier...

Monsieur ZUNINO : Ou des cloches.

Monsieur le Maire : Ou des cloches, mais elles n'étaient pas accrochées celles-là.

Monsieur ZUNINO : Mais elles ont été volées quand même et fondues en plus.

Monsieur le Maire : Tout à fait. Mais bon, heureusement, ce n'est pas dans notre commune. Comme les poupées, ce n'est pas dans notre commune aussi. Excusez-moi. L'intérêt, c'est que ce patrimoine-là, qui appartient aux Simianais, que la majorité des Simianais puissent l'admirer. Et c'est tout à fait louable. Mais ça veut dire que c'est en danger, donc on renforce la sécurité. Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 26.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2-6. OBJET : CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE VOLONTAIRE DE LA COMMUNE AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHONE (SDIS 13) A LA SUITE DE LA CAMPAGNE ESTIVALE 2025 DE LUTTE CONTRE LES FEUX ET D'ESPACES NATURELS.

Monsieur le Maire : Alors, c'est un peu particulier, étant donné que nous avons eu une année exceptionnelle. Hélas, l'exception va toujours de l'avant quand on parle des feux de forêt. Avant, les communes payaient une contribution au SDIS en fonction de la superficie. Ce qui était complètement anormal. Et d'ailleurs, j'en avais fait part et ce qui a été suivi d'un vote, où ce n'était pas aux communes de payer. Parce que souvent, les communes les plus grandes, où il y a le moins d'habitants, c'est celles qui ont le moins d'argent. Donc depuis 2017, nous ne payons plus cette contribution. Je prends un exemple, en 2017, nous payions 256 412 euros. Attention, maintenant c'est un autre système de financement du SDIS. Mais qui est arrivé au bout de course compte tenu des événements et du nombre d'interventions qui a dû être fait en 2025. Donc il a été demandé une contribution exceptionnelle non obligatoire au profit du SDIS, qui n'était pas programmée, évidemment. Donc je propose, par solidarité et reconnaissance, de faire une contribution, certes modique, mais au moins symbolique de 1 500 euros. Qui est contre ?

Monsieur ZUNINO : J'ai une question.

Monsieur le Maire : Oui ?

Monsieur ZUNINO : Je trouve que le montant est quand même dérisoire.

Monsieur le Maire : Je suis entièrement d'accord. Mais, on est en train de dire que je dépense à tout va. C'est ce qui a été dit, donc il faut rester cohérent.

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 26.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-1. OBJET : DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION DE DEUX POSTES A TEMPS COMPLET, GARDE CHAMPETRE, ET CREATION DE DEUX POSTES A TEMPS COMPLET, GARDE CHAMPETRE PRINCIPAL.

Monsieur le Maire : Donc ce sont des avancements et c'est pour ceci qu'à des moments on dit on a supprimé des postes. Mais en fait c'est les mêmes. C'est-à-dire qu'il y a un avancement, on supprime lorsque c'est plus dans la même catégorie, donc la garde champêtre pour les faire passer à garde champêtre principal. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur VIGOUROUX : Oui, comme vous dites, c'est un avancement. En principe, quand il y a un avancement de ce type, on essaie de valoriser ce qui a été fait par la personne, ou alors de lui donner des fonctions nouvelles qui permettent de justifier cet avancement. Là en l'occurrence, rien de ça n'est prévu, il n'y a aucune information qui est donnée là-dessus. Donc ça fait penser quand même à des avancements à vocation électorale quand même.

Monsieur le Maire : Alors, sachez que...

Monsieur VIGOUROUX : Sinon... juste... vous permettez que je termine. Ce qui s'est passé pour les dernières délibérations, c'est que les postes étaient supprimés, mais il n'y en avait pas derrière d'autres qui étaient recréés.

Monsieur le Maire : C'est faux.

Monsieur VIGOUROUX : Écoutez, reprenez les conseils municipaux, j'étais intervenu là-dessus, et le tableau des effectifs, celui qui nous a été donné en 2025 par rapport à 2024, faisait apparaître une suppression de 10,41 équivalents temps plein.

Monsieur le Maire : Vous pouvez m'expliquer pourquoi le nombre d'emplois municipaux n'a pas bougé ?

Monsieur VIGOUROUX : Écoutez, là c'est très bien, vous en recréez deux...

Monsieur le Maire : ...Peut-être que la mairie embauche au noir.

Monsieur VIGOUROUX : Je ne sais pas, ils n'apparaissent pas. Ils n'y étaient pas, vous m'excuserez.

Monsieur le Maire : Oui, oui.

Monsieur VIGOUROUX : Le nombre d'emplois a bougé, effectivement.

Monsieur le Maire : Quand c'est une promotion liée à l'ancienneté, on doit remercier ces personnels qui sont titulaires pour en embaucher d'autres ? On fait comment ?

Propos inaudibles.

Monsieur le Maire : Ah, peut-être chez vous, mais dans la fonction publique, ce n'est pas tout à fait le cas. Qui est contre ? Abstention ?

Et je tiens à dire que nos personnels gardes champêtres dans la commune sont extrêmement reconnus pour leur efficacité sur toute la Métropole. Donc, laisser entendre qu'ils déméritaient, c'est un peu limite.

Monsieur VIGOUROUX : Je n'ai jamais dit ça. Je n'ai jamais dit ça, et d'ailleurs on vote pour. Ce que je dis, c'est que vous ne donnez aucune information.

Monsieur le Maire : Ah non, c'est une promotion électorale. Au temps pour moi, promotion électorale.

Monsieur VIGOUROUX : C'est électoral, oui, c'est pour vous.

Monsieur le Maire : La promotion, au fait, je tiens à vous dire que la promotion...

Monsieur VIGOUROUX : C'est électoraliste.

Monsieur le Maire : Oui, oui, c'est le CDG 13. Quand c'est comme ceci, ce n'est pas la commune.

Monsieur le Maire : Non, pas du tout. Surtout que le CDG 13 n'a pas encore fait ses promotions. Pas encore. Et ils n'habitent pas à Simiane. Donc, ils ne votent pas à Simiane. Donc, je pense que votre raisonnement, est un peu vicieux.

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-2. OBJET : DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE ET CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE.

Monsieur le Maire : Et je tiens à dire que ce n'est pas à des fins électorales, parce que la personne ne vote pas à Simiane. Celle-là aussi. C'est la troisième qui ne vote pas à Simiane.

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 26.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-3. OBJET : DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION DE DEUX POSTES A TEMPS COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE ET CREATION DE DEUX POSTES A TEMPS COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE.

Monsieur le Maire : Alors là, sur les deux personnes, il y en a une qui vote à Simiane.

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 26.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-4. OBJET : DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION DE DEUX POSTES A TEMPS COMPLET D'ADJOINT D'ANIMATION ET CREATION DE DEUX POSTES A TEMPS COMPLET D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL.

Monsieur le Maire : Un instant, je regarde. Sur les deux, il y en a une qui vote à Simiane.

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-5. OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE ET CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Contre ? Abstention ?

POUR : 26.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-6. OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET D'ADJOINT D'ANIMATION ET CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'ADJOINT D'ANIMATION.

Monsieur le Maire : Donc là, ce sont des heures en plus.

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 26.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-7. OBJET : LA CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET DE 31 HEURES.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 26.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-8. OBJET : CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'ADJOINT D'ADMINISTRATIVE PRINCIPALE DE PREMIERE CLASSE.

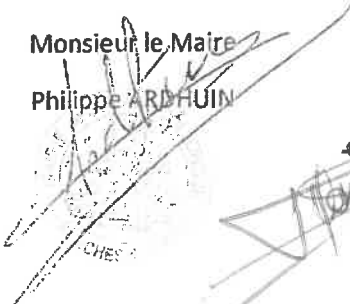
Monsieur le Maire : Qui est contre ? Abstention ?

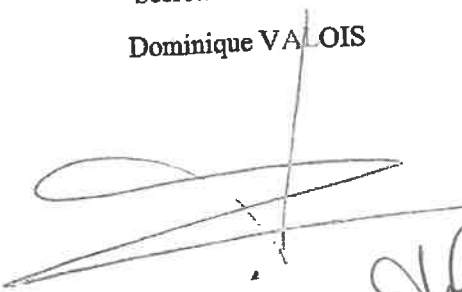
POUR : 26.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé à 11h19. La séance est levée.

Geo France



Monsieur le Maire
Philippe ARTHUIN


Secrétaire de séance
Dominique VALOIS


PO Smula


epk


STH













